

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2022*
- *publication le : 11 OCT. 2022*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	CCI COLMAR Début : 16h00 / Fin : 17h30
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	06 septembre 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte du siège du SMO le	06 septembre 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	5	Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Lucien MULLER – Gérard HUG – Christian ZIMMERMANN
Présents en visio-conférence	4	Myriam PARIS – Claude BRENDER – Nicolas BRUTIN – Jean-Laurent KISTLER
Procurations	4	Bertrand BURGER, procuration de Céline KERN-BORN Lucien MULLER, procuration de Eric STRAUMANN Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	3	Christelle LEHRY – Odile UHLRICH-MALLET – Lionel ROUILLON

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

**DESIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.**

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

